



# TRANSMISSION D'ENTREPRISE: DÉFIS ET SOLUTIONS



## EN BREF

La transmission d'entreprise a une grande importance économique en Suisse:

- › La majeure partie des 536 000 entreprises suisses sont des (petites) PME
- › 16'000 entreprises font face à une succession p.a.
- › La succession est un problème existentiel pour 3'400 entreprises p.a.
- › Pour les petites PME: un changement de direction implique un changement de main!
- › L'entreprise est souvent l'actif principal de la succession et ceci peut poser problème en présence des différents héritiers réservataires
- › En pratique: le sujet est souvent occulté et nié avec pour conséquence la fermeture de l'entreprise et sa liquidation (perte importante de substance)
- › Nouveautés en droit civil successoral pour la succession d'entreprise



## LES ÉTAPES POUR UNE TRANSMISSION RÉUSSIE



PRÉPARATION



RECHERCHE  
DU REPRENCEUR



PHASE DE  
TRANSMISSION



POST-  
TRANSMISSION

Source: Mazars S.A.  
octobre 2022



## QUESTION A SE POSER LORS D'UNE TRANSMISSION

### Mesures de protection de la famille et du patrimoine

- › Mandat pour cause d'inaptitude (art. 360ss CC)
- › Contrat de mariage (art. 199 CC)
- › Pacte successoral (art. 494ss CC)
- › Exécution testamentaire (art. 517ss CC)
- › Instruments liés au droit des sociétés
- › Changement de domicile
- › Prévoyance et couverture des risques

### Mesures de restructurations

- › Restructuration patrimoniale: passage patrimoine professionnel au patrimoine privé et taxation
- › Restructuration de l'entreprise: ex transformation entreprise individuelle en société
- › Modification de la forme juridique de l'entreprise

### Structure de détention de l'acquéreur

- › Société holding d'acquisition



# NOUVEAU DROIT SUCCESSORAL TRANSMISSION D'ENTREPRISE (projet conseil fédéral juin 2022)

Les trois mesures phares sont :

- Droit à l'attribution intégrale d'une entreprise
- Possibilité d'obtenir des délais de paiement à l'égard des autres héritiers
- Valorisation de l'entreprise dans le cadre du partage successoral au moment du transfert du risque entrepreneurial au repreneurs (exceptions : éléments non nécessaires à l'exploitation)



## LES QUESTIONS FISCALES

- Impact de la cession sur l'impôt sur le revenu/bénéfice et sur les plus-values ? fortune privée – fortune commerciale
- Conséquences sur l'impôt sur la fortune ? valorisation fiscale
- Impôt sur les successions et donations ? Relation facilitée entre donneur et donataire (époux, enfants, tiers)



## LES 10 CLÉS D'UNE TRANSMISSION D'ENTREPRISE RÉUSSIE

- Aborder très tôt le sujet avec la famille et/ou les repreneurs
- Anticiper la succession en aval de plusieurs années
- Identifier les problèmes successoraux et fiscaux
- Ne pas accumuler des actifs non nécessaires à l'exploitation
- Fixer la stratégie et l'adapter en fonction de la situation
- Veiller à avoir une bonne qualité de l'information financière
- Veiller à avoir une bonne structure organisationnelle
- Veiller à avoir une situation saine et avec de bonnes perspectives
- Veiller à identifier les risques, opportunités, forces et faiblesses de l'entreprise (SWOT)
- Veiller à avoir une bonne qualité de l'information financière

LE RÉSEAU INTERNATIONAL WEALTH PLANNING D'EDMOND DE ROTHSCHILD EST À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE.

Le présent document est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Rédaction achevée au 31 mars 2023.

Il n'est pas de nature contractuelle et vous est remis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une consultation juridique, fiscale ou comptable personnalisée. Ce document ne doit pas être interprété comme une offre de produits ou de services financiers ou une recommandation d'acheter ou de vendre un instrument financier ou de souscrire à un service financier. Les informations qu'il contient n'ont pas été examinées à l'aune de votre situation personnelle ou de vos objectifs ou besoins spécifiques. Nous vous invitons à consulter vos propres conseillers indépendants. Le présent document s'appuie sur des informations provenant de sources ou de documents externes jugés fiables. Le groupe Edmond de Rothschild s'efforce de veiller à ce que les informations qu'il contient soient exactes, complètes et d'actualité mais ne peut fournir aucune garantie quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude. Tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte de capital et de fluctuation de valeur et de rendement. En aucun cas, la responsabilité d'une entité du groupe Edmond de Rothschild, de ses directeurs et employés, ne saurait être engagée pour des dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnisations, ou autres dépenses qui résulteraient de l'utilisation ou de la distribution de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document. A défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent document sont celles du groupe Edmond de Rothschild. Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par le groupe Edmond de Rothschild et les personnes à qui il est délivré. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de ce document et de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite du groupe Edmond de Rothschild. Copyright © groupe Edmond de Rothschild - Tous droits réservés